

tique de la réalité de nos griefs et de la justice de nos plaintes, interprète fidèle de nos vœux et de nos besoins. A l'aide de ce rapport si honorable pour ses auteurs, le gouvernement de S. M. connaît mieux que jamais la véritable situation de cette province, et peut mieux que jamais remédier aux maux présents, et obvier aux difficultés à venir. Nous sommes persuadé que votre Excellence a personnellement à cœur de procurer le contentement et le bonheur aux habitans de cette province, et nous ne pouvons douter du poids que doivent avoir auprès de Sa Majesté les recommandations et le témoignage d'un fonctionnaire distingué, qui dans sa carrière publique a mérité et obtenu des succès et rendu des services importants à la patrie. Dans le concours de toutes ces circonstances, nous voyons pour Votre Excellence une réunion de moyens et de facilités pour faire le bien, tels que ne l'eût aucun de vos prédécesseurs.

7.—“ Nous recevons avec une respectueuse confiance et pèsent avec mûre réflexion les vues du gouvernement de S. M. sur les différens sujets, relatifs au gouvernement de cette province, sur lesquels les ministres du roi ont porté leur attention.—Nous considérons ces objets comme étant de la plus haute importance pour le repos et le bonheur des habitans de cette province, et nous remercions humblement votre Excellence de l'assistance qu'elle veut bien nous offrir pour l'éclaircissement des questions qui pourront s'élever et être discutées dans le cours de nos procédés.

8.—“ Nous sommes sincèrement affligés des actes arbitraires et manifestement illégaux qui, en privant la province des secours de sa législature pendant toute l'année dernière, ont causé des maux très-graves et mettent V. Exc. dans la nécessité de nous soumettre les comptes de la recette et des dépenses provinciales pour deux années au lieu d'une seule ; néanmoins nous assurons votre Exc. que nous porterons sur ces comptes l'attention la plus scrupuleuse, lorsque votre Exc. les aura fait mettre devant nous, et que nous profiterons avec reconnaissance des explications que votre Exc. voudra bien nous communiquer à cet égard.

9.—“ Nous assurons respectueusement votre Exc. que l'unique, mais infaillible remède aux jalousies et aux dissensions, dont l'oubli est assurément le premier pas vers toute espèce d'améliorations, est une administration conciliatrice, impartiale et constitutionnelle, telle que nous l'attendons avec confiance de la part de votre Exc. et que dans cette espérance consolante, nous ferons tous nos efforts pour que le gouvernement exécutif et la législature puissent porter une attention sans partage sur l'avancement des intérêts généraux, dans un esprit de coopération cordiale, et nous ne doutons point qu'avec de tels avantages le Bas-Canada ne fasse des progrès rapides vers la prospérité, et ne rivalise bientôt les portions les plus riches et les plus florissantes du continent de l'Amérique septentrionale.”

M. Bourdages fit mettre la question de concurrence, sur chacun des paragraphes séparément ; les cinq premiers sont approuvés.

Le 6e et 7e étant lus, la chambre se divisa.

Pour :—M.M. De St. Ours, Proulx, Bourdages, Quesnel, Lefebvre, Bureau, Létourneau, Amiot, Heney, Poirier, Latiérière, Nelson (Sorel), Raymond, Clouet, Cannon, Valois, Dumoutin, Robitaille, De Rouville, Caron, Mousseau, Cuvillier, Vallières, Dessaultes, Borgia, Nelson (Montréal), Leslie, Neilson, Quirouet, Blanchet, Samson et Déléigny, (32.)